
Adresse des membres de la société populaire de Saëns (Seine-Inférieure), lors de la séance du 11 frimaire an III (1er décembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des membres de la société populaire de Saëns (Seine-Inférieure), lors de la séance du 11 frimaire an III (1er décembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 349;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19976_t1_0349_0000_5

Fichier pdf généré le 15/07/2019

tion nationale à continuer de bien mériter de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (14).

12

Des citoyens de la société populaire de la commune de Ceyseriat, district de Bourg, département de l'Ain, et des citoyens du canton, félicitent la Convention sur les immortels travaux depuis la journée du 10 thermidor, qui, disent-ils, leur ont rendu la liberté, que la terreur, l'oppression et l'injustice leur avoient enlevée.

Mention honorable, insertion au bulletin (15).

13

Des membres de la société populaire de la commune de Saens [ci-devant Saint-Saëns], district de Neufchâtel, département de Seine-Inférieure, après avoir applaudi à l'adresse de la Convention au Peuple français, l'invitent à continuer de sauver la République et de déjouer les projets perfides de ces hommes de sang qui déchirent son sein en dégradant l'humanité.

Mention honorable, insertion au bulletin (16).

14

Les citoyens de la commune de Tarbes, département des Hautes-Pyrénées en retraçant à la Convention les horreurs et les crimes commis par Robespierre et ses complices, applaudissent à son énergie, qui, disent-ils, a assuré les principes de la justice et des vertus, en faisant disparaître du sol de la France cette multitude de bastilles et d'échaffauds; ils la félicitent aussi sur les principes contenus dans son adresse au Peuple français; ils l'invitent à livrer au glaive de la loi les scélérats qui, attentant aux devoirs du peuple, voudroient le déshonorer par de nouveaux crimes. Ils l'invitent pareillement à rester à son poste, à protéger la vertu et faire régner la justice.

Mention honorable, insertion au bulletin (17).

15

L'instituteur de la commune de Marsey-sur-Ource, district de Châtillon-sur-Seine, département de la Côte-d'Or, écrit à la Convention nationale qu'il a fait lecture à ses élèves de la sublime adresse au Peuple français, que ces jeunes gens, transportés d'admiration et de reconnaissance pour les grands principes qui y sont développés, se sont écriés mille fois avec l'enthousiasme qui caractérise les jeunes héros républicains! *vive la Convention nationale!* Ils ont juré de ne suivre jamais d'autre morale que celle de la nature, d'autres principes que ceux que les législateurs viennent de proclamer, d'autre évangile que la Constitution, et d'autre point de ralliement que la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (18).

16

Les membres composant le bureau de paix près le tribunal civil du district de Bourg, séant à Blaye, département du Bec-d'Ambès, en félicitant la Convention nationale sur son adresse au Peuple français, lui disent: législateurs, les principes sublimes que cette adresse renferme, vous assurent à jamais l'amour, la fidélité, l'obéissance, la reconnaissance de tous les vrais républicains.

Mention honorable, insertion au bulletin (19).

17

Des membres de la société populaire de la commune d'Écos, district des Andelys, département de l'Eure, après avoir exprimé à la Convention le sentiment profond de leur reconnaissance pour son adresse au Peuple français, après l'avoir invitée à surveiller les ennemis du bien public, à protéger l'agriculture et le commerce, ajoutent: justice sévère et rigoureuse, elle est la sauve-garde de l'innocence et de la probité, qui l'ont toujours invoquée même au milieu des mesures de terreur employées par les tyrans et leurs infâmes suppôts.

Mention honorable, insertion au bulletin (20).

(14) P.-V., L, 215.

(15) P.-V., L, 216.

(16) P.-V., L, 216.

(17) P.-V., L, 216.

(18) P.-V., L, 216-217.

(19) P.-V., L, 217.

(20) P.-V., L, 217.